

STUDIO TERRE FAUVE

Ecole de danse

34 rue d'Albert, 82 000, MONTAUBAN

Règlement Intérieur

L'acceptation et le respect du règlement du Studio de danse sont indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, à sa pérennité et permet d'offrir un enseignement de qualité où chaque élève peut évoluer à son rythme.

1 - Documents à fournir:

Chaque élève doit remplir le **formulaire d'inscription**, fournir un **certificat médical** (de moins d'un an) de non contre indication à la pratique de la danse, et attester avoir pris connaissance du **règlement intérieur (par une signature)**. Pour les mineurs, la signature des parents est obligatoire.

2- Conditions financières:

Le paiement du forfait choisi pourra être réglé : soit intégralement à l'inscription (en 1 fois), soit au trimestre (en 3 fois), soit en 10 paiements mensuels (chèques) donnés au moment de l'inscription. Les encaissements ou prélèvements auront lieu le 10 de chaque mois de septembre à juin. Les chèques sont conservés par l'établissement jusqu'à l'encaissement. L'inscription est faite pour une année scolaire entière. Uniquement pour raison médicale ou déménagement, le paiement des cours pourra être interrompu sur simple demande écrite (demande qui doit parvenir au studio de danse avant le 25 du mois précédent l'encaissement). Dans le cas d'un arrêt temporaire des cours de danse en raison de l'épidémie de Covid-19, les adhérents pourront demander la suspension du paiement des cours pour la période concernée. Pour le spectacle de fin d'année, les frais de costumes sont à la charge des familles (de 15 à 40 euros en fonction des cours et des costumes)

3 - Tenue:

Une tenue de danse est exigée: justaucorps, collants et demi-pointes pour les cours d'initiation, préparatoire, élémentaire (classique). Les cours Moyen/avancé et adultes bénéficient du choix d'une tenue libre mais adaptée à la pratique. Pour les cours de Modern/jazz - contemporain enfants, justaucorps et short noir ou collants sans pied.

Pour les Cours ados/adultes tenue libre mais adaptée à la pratique.

Les enfants jusqu'à 11 ans devront être pieds nus, sans chaussettes pour un bon contact avec le sol pour les cours de modern/jazz contemporain.

Les cheveux doivent être attachés en chignons obligatoire pour les cours de danse classique et cheveux attachés librement pour le modern/jazz - contemporain.

4 - Assiduité:

La présence régulière aux cours est importante pour pouvoir progresser et par respect du travail collectif et de l'engagement pris en début d'année. La cohésion du groupe, la plaisir de danser ensemble aux spectacles, la qualité du travail présenté ne sont possibles que si chaque élève s'engage pleinement dans sa pratique.

5 - Absence:

En cas d'absence, le professeur devra être prévenu (06 83 06 71 55). En aucun cas, la responsabilité du studio ne pourra être engagée en cas d'absence d'un élève au cours de danse.

8 - Responsabilité:

Chaque élève doit avoir une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages qu'il pourrait occasionner aux autres personnes et aux installations de la salle de danse. Le studio est lui-même couvert par une assurance Responsabilité Civile.

Les parents doivent informer le professeur de l'identité des personnes autorisées à récupérer leur enfant à la fin du cours.

En dehors du temps du cours et de la présence du professeur de danse les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. La personne accompagnant l'enfant au cours doit s'assurer de la présence du professeur et doit l'accompagner dans les vestiaires.

Le studio décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou d'oubli. Nous vous conseillons de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires,

9 - Annulation:

En cas d'absence du professeur, un cours de remplacement sera proposé.

11 - Vacances:

Il n'y aura pas de cours durant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf exception : cours/répétitions concours).